

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
2	1	agir vers l'entreprise			
3	2		présenter le SPSTI		L. 4622-2
4	3		informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : agent physique		R. 4624-1, 8°
5	4			informer et sensibiliser l'entreprise : température / hygrométrie	R. 4624-1, 8°
6	5			informer et sensibiliser l'entreprise : température extrême	R. 4624-1, 8°
7	6			informer et sensibiliser l'entreprise : bruit	R. 4624-1, 8°
8	7			informer et sensibiliser l'entreprise : déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 8°
9	8			informer et sensibiliser l'entreprise : déplacement routier	R. 4624-1, 8°
10	9			informer et sensibiliser l'entreprise : éclairage	R. 4624-1, 8°
11	10			informer et sensibiliser l'entreprise : écran	R. 4624-1, 8°
12	11			informer et sensibiliser l'entreprise : électricité	R. 4624-1, 8°
13	12			informer et sensibiliser l'entreprise : équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 8°
14	13			informer et sensibiliser l'entreprise : incendie, explosion	R. 4624-1, 8°
15	14			informer et sensibiliser l'entreprise : local	R. 4624-1, 8°
16	15			informer et sensibiliser l'entreprise : rayonnement ionisant	R. 4624-1, 8°
17	16			informer et sensibiliser l'entreprise : rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 8°

**THÉSAURUS** Version 2026  
**HARMONISÉS**

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
18	17			informer et sensibiliser l'entreprise : travail en hauteur	R. 4624-1, 8°
19	18			informer et sensibiliser l'entreprise : hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 8°
20	19			informer et sensibiliser l'entreprise : vibration	R. 4624-1, 8°
21	20			informer et sensibiliser l'entreprise : champs électromagnétiques	R. 4624-1, 8°
22	21			informer et sensibiliser l'entreprise : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 8°
23	22		informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : agent chimique		R. 4624-1, 8°
24	23			informer et sensibiliser l'entreprise : agent chimique plomb	R. 4624-1, 8°
25	24			informer et sensibiliser l'entreprise : agent chimique amiante	R. 4624-1, 8°
26	25			informer et sensibiliser l'entreprise : agent chimique dangereux (ACD)	R. 4624-1, 8°
27	26			informer et sensibiliser l'entreprise : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	R. 4624-1, 8°
28	27		informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : agent biologique		R. 4624-1, 8°
29	28			informer et sensibiliser l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 8°
30	29			informer et sensibiliser l'entreprise : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 8°
31	30		informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : facteur organisationnel, relationnel et éthique		R. 4624-1, 8°
32	31			informer et sensibiliser l'entreprise : travail de nuit	R. 4624-1, 8°
33	32			informer et sensibiliser l'entreprise : relation au travail et violence	R. 4624-1, 8°

**THÉSAURUS**  
Version 2026  
**HARMONISÉS**

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

A	B	C	D	E
N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1				
34	<b>33</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (travail posté )	R. 4624-1, 8°
35	<b>34</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	R. 4624-1, 8°
36	<b>35</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 8°
37	<b>36</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 8°
38	<b>37</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : conflit de valeur	R. 4624-1, 8°
39	<b>38</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 8°
40	<b>39</b>	informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : facteur biomécanique		R. 4624-1, 8°
41	<b>40</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 8°
42	<b>41</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : posture pénible	R. 4624-1, 8°
43	<b>42</b>		informer et sensibiliser l'entreprise : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 8°
44	<b>43</b>	informer et sensibiliser l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle		
45	<b>44</b>	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique		R. 4624-1, 3°
46	<b>45</b>		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : température / hygrométrie	R. 4624-1, 3°
47	<b>46</b>		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : température extrême	R. 4624-1, 3°
48	<b>47</b>		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : bruit	R. 4624-1, 3°
49	<b>48</b>		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 3°

**THÉSAURUS**  
Version 2026  
**HARMONISÉS**

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
50	49			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement routier	R. 4624-1, 3°
51	50			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : éclairage	R. 4624-1, 3°
52	51			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : écran	R. 4624-1, 3°
53	52			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : électricité	R. 4624-1, 3°
54	53			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 3°
55	54			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : incendie, explosion	R. 4624-1, 3°
56	55			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : local	R. 4624-1, 3°
57	56			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement ionisant	R. 4624-1, 3°
58	57			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 3°
59	58			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en hauteur	R. 4624-1, 3°
60	59			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 3°
61	60			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : vibration	R. 4624-1, 3°
62	61			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : champs électromagnétiques	R. 4624-1, 3°
63	62			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 3°
64	63		identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique		R. 4624-1, 3°
65	64			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique plomb	R. 4624-1, 3°



## Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
1	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
66	65			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique amiante	R. 4624-1, 3°
67	66			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique dangereux (ACD)	R. 4624-1, 3°
68	67			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	R. 4624-1, 3°
69	68		identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique		R. 4624-1, 3°
70	69			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 3°
71	70			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 3°
72	71		identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique		R. 4624-1, 3°
73	72			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail de nuit	R. 4624-1, 3°
74	73			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : relation au travail et violence	
75	74			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4624-1, 3°
76	75			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : vécu de surcharge ou sous-chARGE de travail	R. 4624-1, 3°
77	76			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 3°
78	77			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 3°
79	78			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : conflit de valeur	R. 4624-1, 3°
80	79			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 3°
81	80		identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur biomécanique		R. 4624-1, 3°

**THÉSAURUS** Version 2026  
**HARMONISÉS**

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
82	81			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 3°
83	82			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : posture pénible	R. 4624-1, 3°
84	83			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 3°
85	84		visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles de l'entreprise		R. 4624-1, 1°
86	85			étudier toute nouvelle technique de production de l'entreprise	R. 4624-1, 11°
87	86		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique		R. 4624-1, 3°
88	87			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à la température / hygrométrie	R. 4624-1, 3°
89	88			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à une température extrême	R. 4624-1, 3°
90	89			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au bruit	R. 4624-1, 3°
91	90			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 3°
92	91			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à un déplacement routier	R. 4624-1, 3°
93	92			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'éclairage	R. 4624-1, 3°
94	93			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à un écran	R. 4624-1, 3°
95	94			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'électricité	R. 4624-1, 3°
96	95			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 3°
97	96			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux incendie et explosion	R. 4624-1, 3°



# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
98	97			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au local	R. 4624-1, 3°
99	98			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au rayonnement ionisant	R. 4624-1, 3°
100	99			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 3°
101	100			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au travail en hauteur	R. 4624-1, 3°
102	101			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 3°
103	102			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux vibrations	R. 4624-1, 3°
104	103			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux champs électromagnétiques	R. 4624-1, 3°
105	104			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 3°
106	105		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique		R. 4624-1, 3°
107	106			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique plomb	R. 4624-1, 3°
108	107			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique amiante	R. 4624-1, 3°
109	108			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique dangereux (ACD)	R. 4624-1, 3°
110	109			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	R. 4624-1, 3°
111	110		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent biologique		R. 4624-1, 3°
112	111			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 3°
113	112			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 3°

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
114	113		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique		R. 4624-1, 3°
115	114			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail de nuit	R. 4624-1, 3°
116	115			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : relation au travail et violence	R. 4624-1, 3°
117	116			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4624-1, 3°
118	117			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : vécu de surcharge ou sous-chARGE de travail	R. 4624-1, 3°
119	118			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 3°
120	119			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 3°
121	120			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : conflit de valeur	R. 4624-1, 3°
122	121			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 3°
123	122		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur biomécanique		R. 4624-1, 3°
124	123			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 3°
125	124			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : posture pénible	R. 4624-1, 3°
126	125			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 3°
127	126		conseiller l'entreprise en méthode d'évaluation du risque		R. 4624-1, 3°
128	127		conseiller l'entreprise en analyse des résultats		R. 4624-1, 3°
129	128		conseiller l'entreprise en stratégie de prévention		R. 4623-1, 1°, d

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
130	129			conseiller l'entreprise en hygiène générale	R. 4623-1, 1°, d
131	130			conseiller l'entreprise en hygiène des services de restauration	R. 4623-1, 1°, d
132	131			conseiller l'entreprise sur l'analyse de l'impact des changements organisationnels importants	R. 4624-1, 1, i
133	132		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique		R. 4623-1, 1°, e
134	133			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à la température / hygrométrie	R. 4623-1, 1°, e
135	134			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une température extrême	R. 4623-1, 1°, e
136	135			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au bruit	R. 4623-1, 1°, e
137	136			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au déplacement de plain-pied	R. 4623-1, 1°, e
138	137			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	R. 4623-1, 1°, e
139	138			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage	R. 4623-1, 1°, e
140	139			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un écran	R. 4623-1, 1°, e
141	140			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électricité	R. 4623-1, 1°, e
142	141			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	R. 4623-1, 1°, e
143	142			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendie et explosion	R. 4623-1, 1°, e
144	143			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au local	R. 4623-1, 1°, e
145	144			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	R. 4623-1, 1°, e



# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

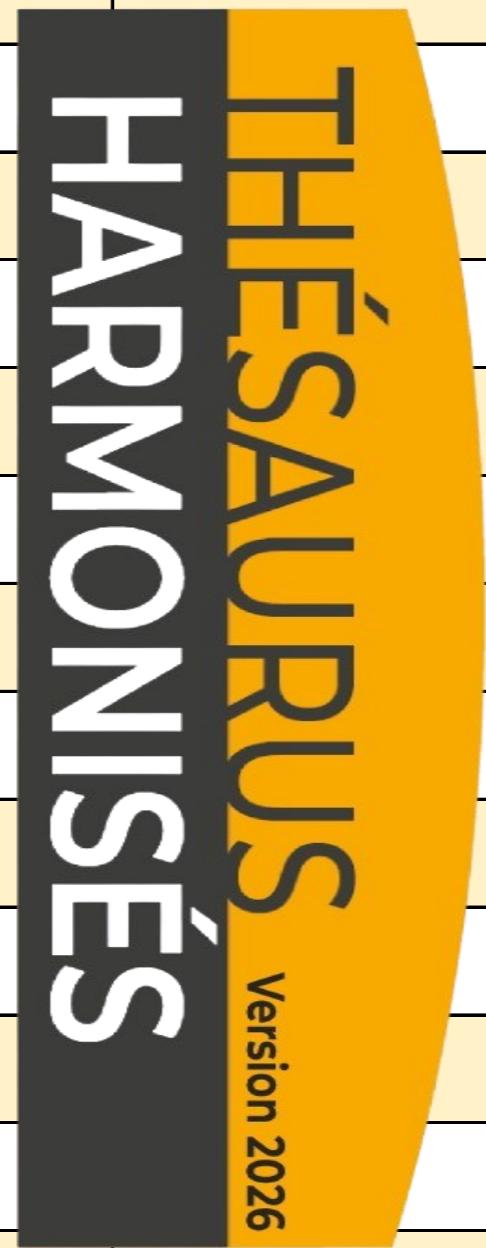
	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
146	145			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	R. 4623-1, 1°, e
147	146			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	R. 4623-1, 1°, e
148	147			conseiller l'entreprise en prévention du risque hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4623-1, 1°, e
149	148			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations	R. 4623-1, 1°, e
150	149			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	R. 4623-1, 1°, e
151	150			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4623-1, 1°, e
152	151		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique		R. 4623-1, 1°, e
153	152			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique plomb	R. 4623-1, 1°, e
154	153			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique amiante	R. 4623-1, 1°, e
155	154			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique dangereux (ACD)	R. 4623-1, 1°, e
156	155			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	R. 4623-1, 1°, e
157	156		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique		R. 4623-1, 1°, e
158	157			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4623-1, 1°, e
159	158			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 2	R. 4623-1, 1°, e
160	159		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel, relationnel et éthique		R. 4623-1, 1°, e et i
161	160			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail de nuit	R. 4623-1, 1°, h

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A N° LIGNE	B NIVEAU 1	C NIVEAU 2	D NIVEAU 3	E TEXTE
1					
162	161			conseiller l'entreprise en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	L. 4622-2, 2°
163	162			conseiller l'entreprise en organisation de secours	R. 4624-1, 5°
164	163			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : relation au travail et violence	L. 4622-2, 2°
165	164			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4623-1, 1°, h
166	165			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	L. 4622-2, 2°
167	166			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : exigence émotionnelle de l'activité	L. 4622-2, 2°
168	167			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : faible latitude décisionnelle	L. 4622-2, 2°
169	168			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : conflit de valeur	L. 4622-2, 2°
170	169			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : insécurité de l'emploi	L. 4622-2, 2°
171	170		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur biomécanique		R. 4623-1, 1°, e
172	171			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4623-1, 1°, e
173	172			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : posture pénible	R. 4623-1, 1°, e
174	173			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4623-1, 1°, e
175	174		produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise		R. 4624-1, 4°, 12°
176	175		accompagner l'entreprise en cas de réorganisation importante		R. 4623-1, 1°, i
177	176		participer à l'évaluation des risques professionnels en général		L. 4622-2, 1°bis ; R. 4624-1, 3°

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
178	177		conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle		L. 4622-2, 2° + DECRET USURE (2023)
179	178	agir vers la branche			
180	179		informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : agent physique		L. 4622-2
181	180			informer et sensibiliser la branche : température / hygrométrie	L. 4622-2
182	181			informer et sensibiliser la branche : température extrême	L. 4622-2
183	182			informer et sensibiliser la branche : bruit	L. 4622-2
184	183			informer et sensibiliser la branche : déplacement de plain-pied	L. 4622-2
185	184			informer et sensibiliser la branche : déplacement routier	L. 4622-2
186	185			informer et sensibiliser la branche : éclairage	L. 4622-2
187	186			informer et sensibiliser la branche : écran	L. 4622-2
188	187			informer et sensibiliser la branche : électricité	L. 4622-2
189	188			informer et sensibiliser la branche : équipement de travail, matériau et engin	L. 4622-2
190	189			informer et sensibiliser la branche : incendie, explosion	L. 4622-2
191	190			informer et sensibiliser la branche : local	L. 4622-2
192	191			informer et sensibiliser la branche : rayonnement ionisant	L. 4622-2
193	192			informer et sensibiliser la branche : rayonnement non ionisant	L. 4622-2



# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
194	193		informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : agent physique	informer et sensibiliser la branche : travail en hauteur	L. 4622-2
195	194			informer et sensibiliser la branche : hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	L. 4622-2
196	195			informer et sensibiliser la branche : vibration	L. 4622-2
197	196			informer et sensibiliser la branche : champs électromagnétiques	L. 4622-2
198	197			informer et sensibiliser la branche : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	L. 4622-2
199	198		informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : agent chimique		L. 4622-2
200	199			informer et sensibiliser la branche : agent chimique plomb	L. 4622-2
201	200			informer et sensibiliser la branche : agent chimique amiante	L. 4622-2
202	201			informer et sensibiliser la branche : agent chimique dangereux (ACD)	L. 4622-2
203	202			informer et sensibiliser la branche : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	L. 4622-2
204	203		informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : agent biologique		L. 4622-2
205	204			informer et sensibiliser la branche : agent biologique groupe 3 ou 4	L. 4622-2
206	205			informer et sensibiliser la branche : agent biologique groupe 2	L. 4622-2
207	206		informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : facteur organisationnel, relationnel et éthique		L. 4622-2
208	207			informer et sensibiliser la branche : travail de nuit	L. 4622-2
209	208			informer et sensibiliser la branche : relation au travail et violence	L. 4622-2

**THÉSAURUS**  
Version 2026  
**HARMONISÉS**

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
210	209			informer et sensibiliser la branche : travail en équipes successives alternantes (travail posté )	L. 4622-2
211	210			informer et sensibiliser la branche : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	L. 4622-2
212	211			informer et sensibiliser la branche : exigence émotionnelle de l'activité	L. 4622-2
213	212			informer et sensibiliser la branche : faible latitude décisionnelle	L. 4622-2
214	213			informer et sensibiliser la branche : conflit de valeur	L. 4622-2
215	214			informer et sensibiliser la branche : insécurité de l'emploi	L. 4622-2
216	215		informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : facteur biomécanique		L. 4622-2
217	216			informer et sensibiliser la branche : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	L. 4622-2
218	217			informer et sensibiliser la branche : posture pénible	L. 4622-2
219	218			informer et sensibiliser la branche : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	L. 4622-2
220	219		informer et sensibiliser la branche en maintien en emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle		
221	220		identifier - caractériser pour la branche les situations de travail		L. 4622-2
222	221		aider la branche à évaluer les risques professionnels		L. 4622-2
223	222		conseiller la branche		L. 4622-2
224	223	agir vers le travailleur			
225	224		informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : agent physique		R. 4624-1, 8°

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
226	225			informer et sensibiliser le travailleur : température / hygrométrie	R. 4624-1, 8°
227	226			informer et sensibiliser le travailleur : température extrême	R. 4624-1, 8°
228	227			informer et sensibiliser le travailleur : bruit	R. 4624-1, 8°
229	228			informer et sensibiliser le travailleur : déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 8°
230	229			informer et sensibiliser le travailleur : déplacement routier	R. 4624-1, 8°
231	230			informer et sensibiliser le travailleur : éclairage	R. 4624-1, 8°
232	231			informer et sensibiliser le travailleur : écran	R. 4624-1, 8°
233	232			informer et sensibiliser le travailleur : électricité	R. 4624-1, 8°
234	233			informer et sensibiliser le travailleur : équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 8°
235	234			informer et sensibiliser le travailleur : incendie, explosion	R. 4624-1, 8°
236	235			informer et sensibiliser le travailleur : local	R. 4624-1, 8°
237	236			informer et sensibiliser le travailleur : rayonnement ionisant	R. 4624-1, 8°
238	237			informer et sensibiliser le travailleur : rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 8°
239	238			informer et sensibiliser le travailleur : travail en hauteur	R. 4624-1, 8°
240	239			informer et sensibiliser le travailleur : hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 8°
241	240			informer et sensibiliser le travailleur : vibration	R. 4624-1, 8°



## Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
242	241			informer et sensibiliser le travailleur : champs électromagnétiques	R. 4624-1, 8°
243	242			informer et sensibiliser le travailleur : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 8°
244	243		informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : agent chimique		R. 4624-1, 8°
245	244			informer et sensibiliser le travailleur : agent chimique plomb	R. 4624-1, 8°
246	245			informer et sensibiliser le travailleur : agent chimique amiante	R. 4624-1, 8°
247	246			informer et sensibiliser le travailleur : agent chimique dangereux (ACD)	R. 4624-1, 8°
248	247			informer et sensibiliser le travailleur : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	R. 4624-1, 8°
249	248		informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : agent biologique		R. 4624-1, 8°
250	249			informer et sensibiliser le travailleur : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 8°
251	250			informer et sensibiliser le travailleur : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 8°
252	251		informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : facteur organisationnel, relationnel et éthique		R. 4624-1, 8°
253	252			informer et sensibiliser le travailleur : travail de nuit	R. 4624-1, 8°
254	253	 THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2026		informer et sensibiliser le travailleur : relation au travail et violence	R. 4624-1, 8°
255	254			informer et sensibiliser le travailleur : travail en équipes successives alternantes (travail posté )	R. 4624-1, 8°
256	255			informer et sensibiliser le travailleur : vécu de surcharge ou sous-chARGE de travail	R. 4624-1, 8°
257	256			informer et sensibiliser le travailleur : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 8°

## Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
258	257			informer et sensibiliser le travailleur : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 8°
259	258			informer et sensibiliser le travailleur : conflit de valeur	R. 4624-1, 8°
260	259			informer et sensibiliser le travailleur : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 8°
261	260		informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : facteur biomécanique		R. 4624-1, 8°
262	261			informer et sensibiliser le travailleur : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 8°
263	262			informer et sensibiliser le travailleur : posture pénible	R. 4624-1, 8°
264	263			informer et sensibiliser le travailleur : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 8°
265	264		informer et sensibiliser le travailleur en maintien en emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle		
266	265		visiter les locaux et identifier pour le travailleur les caractéristiques techniques et organisationnelles		R. 4624-1, 3°
267	266		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent physique		R. 4624-1, 3°
268	267			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : température / hygrométrie	R. 4624-1, 3°
269	268			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : température extrême	R. 4624-1, 3°
270	269			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : bruit	R. 4624-1, 3°
271	270			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 3°
272	271			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : déplacement routier	R. 4624-1, 3°
273	272			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : éclairage	R. 4624-1, 3°

**THÉSAURUS** Version 2026  
**HARMONISÉS**

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
274	273			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : écran	R. 4624-1, 3°
275	274			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : électricité	R. 4624-1, 3°
276	275			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 3°
277	276			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : incendie, explosion	R. 4624-1, 3°
278	277			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : local	R. 4624-1, 3°
279	278			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : rayonnement ionisant	R. 4624-1, 3°
280	279			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 3°
281	280			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail en hauteur	R. 4624-1, 3°
282	281			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : milieu hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 3°
283	282			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : vibration	R. 4624-1, 3°
284	283			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : champs électromagnétiques	R. 4624-1, 3°
285	284			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 3°
286	285		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique		R. 4624-1, 3°
287	286			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique plomb	R. 4624-1, 3°
288	287			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique amiante	R. 4624-1, 3°
289	288			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique dangereux (ACD)	R. 4624-1, 3°



# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
290	289			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	R. 4624-1, 3°
291	290		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique		R. 4624-1, 3°
292	291			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 3°
293	292			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 3°
294	293		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : facteur organisationnel, relationnel et éthique		R. 4624-1, 3°
295	294			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail de nuit	R. 4624-1, 3°
296	295			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : relation au travail et violence	R. 4624-1, 3°
297	296			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4624-1, 3°
298	297			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : vécu de surcharge ou sous-chARGE de travail	R. 4624-1, 3°
299	298			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 3°
300	299			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 3°
301	300			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : conflit de valeur	R. 4624-1, 3°
302	301			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 3°
303	302		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : facteur biomécanique		R. 4624-1, 3°
304	303			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 3°
305	304			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : posture pénible	R. 4624-1, 3°

**THÉSAURUS** Version 2026  
**HARMONISÉS**

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
1	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
306	305			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 3°
307	306		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents physiques		R. 4624-1, 3°
308	307			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à la température / hygrométrie	R. 4624-1, 3°
309	308			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à une température extrême	R. 4624-1, 3°
310	309			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au bruit	R. 4624-1, 3°
311	310			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 3°
312	311			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à un déplacement routier	R. 4624-1, 3°
313	312			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à l'éclairage	R. 4624-1, 3°
314	313			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à un écran	R. 4624-1, 3°
315	314			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à l'électricité	R. 4624-1, 3°
316	315			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 3°
317	316			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux incendie et explosion	R. 4624-1, 3°
318	317			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au local	R. 4624-1, 3°
319	318			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au rayonnement ionisant	R. 4624-1, 3°
320	319			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 3°
321	320			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au travail en hauteur	R. 4624-1, 3°

**THÉSAURUS**  
Version 2026  
**HARMONISÉS**

# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
1	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
322	321			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 3°
323	322			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux vibrations	R. 4624-1, 3°
324	323			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux champs électromagnétiques	R. 4624-1, 3°
325	324			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 3°
326	325		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques		R. 4624-1, 3°
327	326			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	R. 4624-1, 3°
328	327			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	R. 4624-1, 3°
329	328			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique dangereux (ACD)	R. 4624-1, 3°
330	329			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	R. 4624-1, 3°
331	330		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques		R. 4624-1, 3°
332	331			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 3°
333	332			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 3°
334	333		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques		R. 4624-1, 3°
335	334			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : travail de nuit	R. 4624-1, 3°
336	335			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : relation au travail et violence	
337	336			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4624-1, 3°

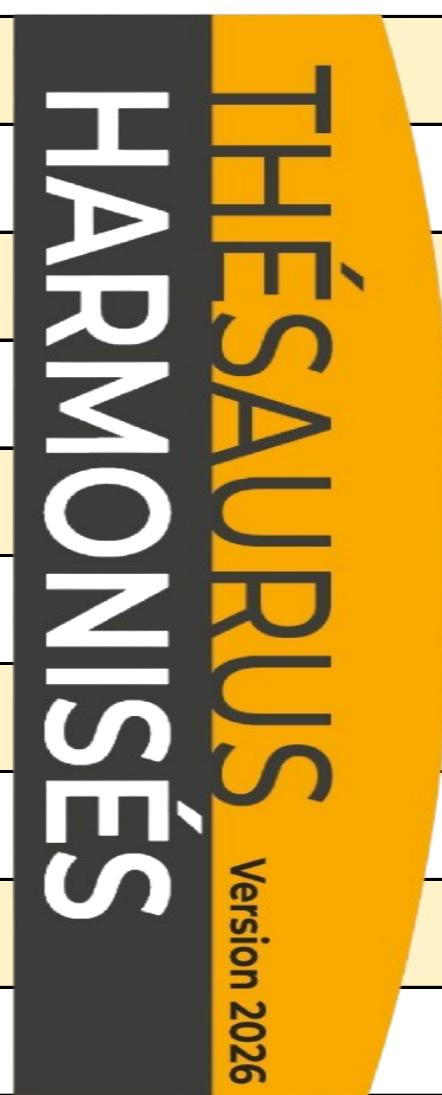
# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
338	337			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : vécu de surcharge ou sous-chARGE de travail	R. 4624-1, 3°
339	338			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 3°
340	339			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 3°
341	340			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : conflit de valeur	R. 4624-1, 3°
342	341			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 3°
343	342		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au facteur biomécanique		R. 4624-1, 3°
344	343			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 3°
345	344			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : posture pénible	R. 4624-1, 3°
346	345			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 3°
347	346		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents physiques		L. 4622-2, 2°
348	347			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à la température / hygrométrie	L. 4622-2, 2°
349	348			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une température extrême	L. 4622-2, 2°
350	349			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au bruit	L. 4622-2, 2°
351	350			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au déplacement de plain-pied	L. 4622-2, 2°
352	351			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	L. 4622-2, 2°
353	352			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'éclairage	L. 4622-2, 2°



# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
354	353			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un écran	L. 4622-2, 2°
355	354			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'électricité	L. 4622-2, 2°
356	355			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	R. 4623-1, 1°
357	356			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux incendie et explosion	L. 4622-2, 2°
358	357			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au local	L. 4622-2, 2°
359	358			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	L. 4622-2, 2°
360	359			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	L. 4622-2, 2°
361	360			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	L. 4622-2, 2°
362	361			conseiller le travailleur en prévention du risque hyperbarie (pression supérieure à la pression atmosphérique)	L. 4622-2, 2°
363	362			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux vibrations	L. 4622-2, 2°
364	363			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	L. 4622-2, 2°
365	364			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	L. 4622-2, 2°
366	365		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques		L. 4622-2, 2°
367	366			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	L. 4622-2, 2°
368	367			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	L. 4622-2, 2°
369	368			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique dangereux (ACD)	L. 4622-2, 2°



# Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A	B	C	D	E
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TEXTE
1					
370	369			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR) 1a, 1b	L. 4622-2, 2°
371	370		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques		L. 4622-2, 2°
372	371			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	L. 4622-2, 2°
373	372			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	L. 4622-2, 2°
374	373		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques		L. 4622-2, 2°
375	374			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail de nuit	R. 4623-1, 1°, h
376	375			conseiller le travailleur en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	L. 4622-2, 2°
377	376			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux relations de travail et à la violence	L. 4622-2, 2°
378	377			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail en équipes successives alternantes (travail posté)	L. 4622-2, 2°
379	378			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au vécu de surcharge ou sous-chARGE de travail	L. 4622-2, 2°
380	379			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'exigence émotionnelle de l'activité	L. 4622-2, 2°
381	380			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une faible latitude décisionnelle	L. 4622-2, 2°
382	381			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un conflit de valeur	L. 4622-2, 2°
383	382			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'insécurité de l'emploi	L. 4622-2, 2°
384	383		produire des supports d'information, des procédures pour le travailleur		R. 4624-1, 8°, 10°, 12°
385	384		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux facteurs biomécaniques		L. 4622-2, 2°

**THÉSAURUS** Version 2026  
**HARMONISÉS**

## Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs - Version 2026

	A N° LIGNE	B NIVEAU 1	C NIVEAU 2	D NIVEAU 3	E TEXTE
1					
386	<b>385</b>			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail avec manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	L. 4622-2, 2°
387	<b>386</b>			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une posture pénible	L. 4622-2, 2°
388	<b>387</b>			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail répétitif	L. 4622-2, 2°
389	<b>388</b>		conseiller le travailleur en maintien dans l'emploi, prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle		R. 4623-1, 1°, b